

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur BRICHET Jean-Jacques, Maire,

PRESENTS : Monsieur BRICHET Jean-Jacques, Madame BRICHET Sylvie, Madame FOURREY Marie-Françoise, Madame SATABIN Jacqueline, Monsieur TOURNAY Patrick, Madame GORSE Brigitte, Monsieur SAINT Alain, Monsieur ZEITOUN Nicolas, Madame MARIE Valérie

ABSENTS EXCUSES : Madame DURAND-GAZANGELLE Martine pouvoir à Monsieur ZEITOUN, Monsieur DURAND Patrick pouvoir à Madame GORSE, Madame MEURANT Myriam pouvoir à Monsieur BRICHET

Monsieur TOURNAY est désigné secrétaire de séance

Après appel, le quorum étant atteint la séance peut débuter.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 27 MARS 2023

L'ensemble des conseillers municipaux ayant été destinataire du compte-rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points et demande si des modifications ou ajouts semblent nécessaires.

Aucune remarque n'étant faite, il propose de passer à son approbation.

Le conseil par

12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Approuve le compte rendu de la séance du conseil du 27 mars 2023

1°bis) APPROBATION D'UNE MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL (Rajout d'un point n° 6)

Monsieur le Maire explique au conseil que, comme souvent, un nouveau point est intervenu après l'élaboration de l'ordre du jour prévisionnel et nécessite un ajout à ce dernier.

En l'occurrence, il s'agit de la nomination d'un conseiller appelé à siéger à la nouvelle commission communautaire constituée sur la question de la mutualisation des achats.

L'ensemble du conseil est d'accord pour l'ajout de ce point

2°) VOTE DES TAUX 2023 DES TAXES DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'à la suite d'une évolution législative, la commune retrouve cette année la faculté de voter un taux pour la taxe d'habitation ; celle-ci ne concernant plus désormais que les habitations désignées en qualité de résidence secondaire par leurs propriétaires.

Pour cette situation, il propose au conseil de voter le même taux que le dernier adopté en 2018 avant la réforme de la taxe d'habitation, soit 11,90 %

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat des produits assurés pour l'année 2023 à partir des données indiquées dans l'état dit 1259.

Après avoir étudié ce document et en fonction des produits recherchés, le Maire propose pour 2023 le maintien des taux

Après vote et par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Fixe les taux suivants pour l'année 2023

▶ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	11,90 %
▶ Foncier Bâti :	29,70 %
▶ Foncier non Bâti :	27,42 %

3°) BUDGET PRIMITIF 2023 « COMMUNE »

Après avoir pris connaissance des propositions du Maire, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2023 (nomenclature M57) « Commune » par chapitre, soit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 « Charges à Caractère Général »	392.602,00 €
012 « Charges de Personnel »	522.500,00 €
014 « Atténuation de Produits »	30.000,00 €
65 « Charges de Gestion Courante »	230.279,50 €
66 « Charges Financières »	1.762,56 €
67 « Charges Exceptionnelles »	3.000,00 €
042 « Opérations de Transfert entre Sections »	106.641,16 €
023 « Virement à la Section d'Investissement	336.793,12 €

Soit en dépenses totales 1.623.578,34 €

Recettes :

70 « Produits des Services »	77.902,23 €
73 « Impôts et Taxes »	450.455,00 €
731 « Fiscalité Locale»	235.014,00 €
74 « Dotations et Participations »	435.634,00 €
75 « Autres Produits de Gestion Courante »	22.000,00 €
013 « Atténuation de charges »	17.055,00 €
77 « Produits Exceptionnels »	1.373,76 €

Soit en recettes **1.239.433,99 €**

Reprise d'excédent antérieur 384.144,35 €

Soit en recettes totales **1.623.578,34 €**

Section d'investissement :

Dépenses :

16 « Remboursement d'emprunt (Capital) »	57.837,84 €
20 « Immobilisations Incorporelles »	22.052,00 €
204 « Subventions d'Equipement Versées »	100.000,00 €
21 « Immobilisations Corporelles »	395.200,00 €
23 « Immobilisations en cours »	414.170,28 €

dont crédits reportés (reste à réaliser) : 114.052,00 €

Soit en dépenses : **989.260,12 €**

Recettes :

10 « Dotations, Fonds Divers » (hors 1068)	130.500,00 €
13 « Subventions d'Investissement »	344.203,00 €
040 « Opérations d'ordre de transfert » amortissement	106.641,16 €
021 « Virement de la section d'investissement »	336.793,12 €

dont recettes reportées (reste à réaliser) 262.795,00 €

Soit en recettes : **918.137,28 €**

Reprise d'excédent antérieur 71.122,84 €

Soit en recettes totales **989.260,12 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE

D'adopter le budget primitif 2023 (nomenclature M57) « Commune » sur les bases ci-dessus indiquées

4°) BUDGET PRIMITIF 2023 « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Après avoir pris connaissance des propositions du Maire, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2023 (nomenclature M49) « Eau et Assainissement » par chapitre soit :

Section d'exploitation :

Dépenses :

011 « Charges à Caractère Général »	121.000,00 €
67 « Charges Exceptionnelles »	200,00 €
042 « Opérations d'ordre entre sections »	112.385,94 €
Soit en dépenses totales	233.585,94 €

Recettes :

70 « Ventes de Produits »	70.000,00 €
74 « Subvention d'exploitation »	20.019,50 €
042 « Opérations d'ordre entre sections »	71.432,51 €
Soit en recettes	161.452,01 €
Reprise de l'excédent antérieur	72.133,93 €
Soit en recettes totales	233.585,94 €

Section d'investissement

Dépenses :

16 « Emprunts et Dettes Assimilés »	25.862,49 €
21 « Immobilisations Corporelles »	43.000,00 €
040 « Opérations d'ordre entre sections »	71.432,51 €
<i>dont crédits reportés (reste à réaliser) :</i>	<i>4.270,00 €</i>
Soit en dépenses	140.295,00 €

Recettes :

10 « Apports, Dotations et Réserves »	3.933,00 €
040 « Opérations d'ordre entre sections »	112.385,94 €
<i>dont recettes reportés (reste à réaliser) :</i>	<i>0,00 €</i>
Soit en recettes	116.318,94 €
Reprise de l'excédent antérieur	203.820,58 €
Soit en recettes totales	320.139,52 €

Il convient de noter que ce budget, bien que présentant un suréquilibre au niveau de la section d'investissement, est considéré comme en équilibre réel par application des dispositions des articles L. 1612-4 et L. 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

DECIDE

D'adopter le budget primitif M49 « Eau et Assainissement » 2023 sur les bases ci-dessus indiquées

5°) BUDGET PRIMITIF 2023 « AERODROME – NANGIS – LES LOGES »

Après avoir pris connaissance des propositions du Maire, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2023 (nomenclature M 57) « Aéroport – Nangis – Les Loges » par chapitre, soit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

011 « Charges à Caractère Général »	581.739,20 €
012 « Charges de personnel »	51.412,00 €
65 « Autres Charges de Gestion Courante »	1.100,00 €
67 « Charges Exceptionnelles »	2.000,00 €
68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires »	1.612,77 €
023 « Virement à la Section d'Investissement »	209.400,00 €
Soit en dépenses totales	847.263,97 €

Recettes :

70 « Produits des Services »	98.300,00 €
74 « Dotations, Subventions »	70.000,00 €
75 « Autres Produits de Gestion Courante »	9.600,00 €

Soit en recettes **177.900,00 €**

Reprise de résultat antérieur (excédent) 669.363,97 €

Soit en recettes totales **847.263,97 €**

Section d'investissement

Dépenses :

16 « Emprunts et Dettes Assimilés »	800,00 €
21 « Immobilisations Corporelles »	220.000,00 €

Soit en dépenses **220.800,00 €**

Reprise de résultat antérieur (déficit) 50.098,44 €

Soit en dépenses totales **270.898,44 €**

Recettes :

10 « Apports, Dotations et Réserves (hors 1068) »	10.600,00 €
16 « Emprunts et Dettes Assimilés » »	800,00 €
021 « Virement de la Section d'Exploitation »	209.400,00 €
1068 : « Excédent de fonctionnement capitalisés »	50.098,44 €

Soit en recettes totales **270.898,44 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

DECIDE

D'adopter le budget primitif 2023 (nomenclature M 57) « Aérodrome – Nangis – Les Loges » sur les bases ci-dessus indiquées

6°) DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNAUTAIRE « MUTUALISATION »

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de désigner un conseiller appelé à siéger en qualité de titulaire au sein de la nouvelle commission communautaire « Mutualisation »

Il se propose pour remplir cette fonction.

Après cet exposé et avoir débattu, le Conseil Municipal

par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- De nommer Monsieur BRICHET Jean-Jacques en qualité de titulaire pour représenter la commune au sein de la commission communautaire « Mutualisation »

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un conseil municipal est programmé le vendredi 09 juin à 17h00 pour procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants appelés à voter pour le prochain scrutin sénatorial de septembre.

Monsieur le Maire propose au conseil, du fait de l'information récemment reçue de l'absence des élèves de l'école aux cérémonies commémoratives du 08 mai, de limiter cette cérémonie à un dépôt de gerbes en présence des seuls élus.

Le conseil approuve cette initiative.

Madame BRICHET intervient pour informer que le groupe scolaire vient de recevoir l'accord de l'inspection pour organiser la session des vacances apprenantes des vacances de Pâques.

L'ordre du jour étant épuisé le maire clos la séance à 19h25.